

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 17 février 2021 Avis n°2021-02

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le plan de gestion 2021-2030 de la Réserve naturelle Régionale « Marais de la Grenouillère » (Pas-de-Calais).

En préambule, nous pouvons souligner que le document qui nous a été proposé est détaillé (en particulier en ce qui concerne l'approche globale, pédologique, hydraulique ainsi qu'en ce qui concerne le descriptif des communautés végétales et animales). Il présente par ailleurs une bonne cohérence avec le DOCOB. Nous soulignerons également l'intérêt des schémas dynamiques afin d'expliquer les arbitrages de gestion.

Après avoir entendu la présentation du projet de plan de gestion, et suite aux échanges avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, gestionnaire de la réserve, le CSRPN émet un **avis favorable** à la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2021-2030, assujetti des remarques suivantes :

Réserves

- Au regard des éléments présentés, le CSRPN n'émet pas de réserve particulière à la mise en œuvre de ce Plan de Gestion.

Recommandations

Le CSRPN recommande cependant au gestionnaire, la prise en compte des points suivants :

- Analyser les enjeux de manière plus fine pour certains habitats naturels et/ou associations végétales d'enjeux afin de cibler des objectifs de gestion plus précis (en particulier concernant les aulnaies, les bas marais encore existant...) notamment quant à l'amélioration de leur état de conservation.
- Renforcer l'explication de la méthode de priorisation des enjeux et les mesures associées (entre le plan de gestion et le document d'objectifs), notamment la complémentarité des objectifs / aux espèces ou habitats menacés / aux espèces ou habitats des directives (habitats naturels et habitats d'espèces). Y intégrer des objectifs et des indicateurs chiffrés (en hectares, en pourcentages...).
- Les suivis écologiques et en particulier les états de conservation des différents milieux doivent être centrés sur les espèces végétales caractéristiques des végétations. Pour ce faire il est attendu que cette approche se fasse en relation avec les résultats des relevés phytosociologiques qui devront être fournis en annexe.
- Étudier la possibilité d'une gestion complémentaire (fauche en complément du pâturage) dans le quart Nord-Est du site afin de favoriser des végétations plus mésotrophiles.
- Évaluer comment anticiper les effets du réchauffement climatique et les éventuelles évolutions des niveaux d'eau qui pourraient en découler. Attention à la qualité des eaux notamment de la Ternoise. Diverses espèces végétales d'enjeux comme *Eriophorum angustifolium*, *Menyanthes trifoliata*, *Carex rostrata*... peuvent être sensibles à cette évolution.

- Évaluer la possibilité de décapages localisés (attention toutefois aux effets potentiels sur le Vertigo qui pourrait pâtir des exports de matières) ainsi que la création de mares et dépressions humides afin de favoriser des végétations plus hygrophiles... mais aussi diverses espèces animales patrimoniales associées (Triton crêté en particulier). Créer plutôt des réseaux de mares interconnectées les unes avec les autres plutôt qu'une seule grande mare.
- Évaluer dans le cadre des éventuelles stratégies de gestion du site, les niveaux de présence de la tourbe afin de restaurer ces milieux particulièrement menacés.
- Étant donné que le site est localisé dans le lit majeur de la Ternoise avec une nappe superficielle, il serait opportun de réaliser une étude comparative de l'évolution des niveaux de la Ternoise par rapport à celle de la nappe superficielle sur le site.
- Intégrer dans le plan de gestion une vision plus élargie des enjeux du site / autres sites / autres milieux alentours, en particulier sur le plan fonctionnel (corridors écologiques...) et donc, si nécessaire, affiner les priorités de gestion au regard de cette vision plus globale. Par ailleurs, un état des lieux des politiques locales (en particulier sur l'eau (SAGE ou autre) ou touristiques) pourrait s'avérer utile afin d'évaluer leurs incidences, positives ou négatives, pour le site et sa gestion.
- De manière plus spécifique, évaluer une manière plus simple et plus efficace de gérer l'échardonnage, en particulier par l'intégration d'ânes dans le système de pâturage.
- La taille en têtard de diverses essences mériterait d'être étudiée en fonction des espèces cavernicoles présentes localement et susceptibles de coloniser ces habitats spécifiques.
- De manière générale, il est attendu que le gestionnaire du site continue d'évaluer les possibilités de maîtrise foncière à l'échelle locale.
- Enfin, compte tenu du fait que nous sommes ici sur un plan de gestion sur 10 ans, le CSRPN souhaite être destinataire (pour information) du rapport intermédiaire de 2025 afin de disposer des retours d'expériences de gestion et des résultats associés, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Le CSRPN demande à ce que les recommandations soient intégrées dans ce plan de gestion en fonction des possibilités ou, à minima, prises en compte lors du prochain renouvellement.

Fait le 15 mars 2021
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI